

CERTIFICAT MEDICAL – PROFESSIONNELS DE SANTÉ
A REMETTRE A L'IFAP AVANT LE 18 AOUT 2025 IMPERATIVEMENT
PAR MAIL A : S.DUNIS@OCELLIA.FR
(à compléter uniquement par le médecin agréé(e) ARS)

Je soussigné(e), Docteur :, médecin agréé(e) A.R.S., **certifie que :**

NOM D'USAGE de l'étudiant(e) :
Prénom :
Né(e) le :

Ne présente pas de contre-indication

☐ Physique et ☐ Psychologique à l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture

Et que son calendrier vaccinal est :

☐ **Conforme** à la réglementation en vigueur et au calendrier des vaccinations obligatoires pour les professionnels de santé en France visés par l'article L3111-4 du Code de la Santé Publique.

/!\ Selon le décret n°2019-149 du 27 février 2019, la vaccination contre la tuberculose (BCG) n'est plus obligatoire depuis le 1^{er} mars 2019 pour les étudiants des carrières sanitaires et sociales et les professionnels visés par les articles R.3112-1 C et R.3112-2 du code de la santé publique – Référence : B.E.H. Mars 2019.

☐ **Non conforme** à la réglementation en vigueur pour les professionnels de santé en France visés par l'article L3111-4 du Code de la Santé Publique.

Si non conforme : Vaccinations et/ou sérologies prescrites ce jour :

--

Commentaires :

DATE	TAMPON DU MEDECIN	SIGNATURE DU MEDECIN



Espace Lyon

Le Sémaphore
20 rue de la Claire CP 320
69337 Lyon Cedex 09

04 78 83 40 88
contactlyon@ocellia.fr

Espace Grenoble Echirolles

3 avenue Victor Hugo BP 165
38432 Echirolles Cedex

04 76 09 02 08
contactgrenoble@ocellia.fr

Espace Valence

103 avenue Maurice Faure
26000 Valence

04 75 86 30 55
contactvalence@ocellia.fr

Lyon - Grenoble - Valence

www.ocellia.fr

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes